

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE**

26-1

Établissement demandé dans département d'origine Établissement demandé hors département d'origine

PARTIE A REMPLIR PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom et prénom de l'élève :
 Date de naissance :
 Nom du représentant légal :
 Adresse :
 Commune de résidence :
 Nom et adresse de l'établissement d'origine :
 Classe suivie au titre de l'année scolaire en cours :

Lycée de secteur (en fonction du domicile)

Lycée sollicité par les représentants légaux

Critère retenu :
(cochez la case correspondante)

- ❶ élève souffrant d'un handicap.
- ❷ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.
- ❸ élève boursier sur critère social ou boursier au mérite.
- ❹ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.
- ❺ élève résidant à proximité de l'établissement demandé.
- ❻ élève devant suivre un parcours scolaire particulier.

(cf. pièces à fournir au verso)

Observations complémentaires :

Date :

Signature :

IMPORTANT

Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, les demandes d'assouplissement de la carte scolaire ne seront satisfaites que dans la limite des places disponibles, après affectation des élèves du secteur et sur la base des critères énumérés ci-dessus.

NOTIFICATION DE LA DECISION

Dans le cas d'une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2^{de} GT dans un lycée ne relevant pas de votre zone de recrutement géographique, les résultats de l'affectation qui vous seront communiqués **le 30 juin valent réponse à la demande formulée.**

Toute demande incomplète et/ou arrivée hors délai est déclarée irrecevable lors de la commission.

PRIORITE SOLLICITEE	PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES
❶ Elève souffrant d'un handicap.	Certificat du médecin traitant et avis du médecin scolaire ou notification de la MDPH. (cf. fiche 25-1)
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant et avis du médecin scolaire. (cf. fiche 25-1)
❸ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite.	Notification d'attribution de bourse ou l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse.
❹ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de seconde ou de première au titre de la présente année scolaire.
❺ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé.	Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité.
❻ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier*.	Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive (cf. fiche 27), de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté.

* Le dossier « assouplissement de la carte scolaire » ne doit pas être constitué pour les élèves en continuité pédagogique lié à l'apprentissage d'une langue vivante en collège non enseignée dans le ou les lycées de secteur.